

L'assurance-investissement à l'étranger

L'assurance-investissement à l'étranger protège le capital pour des périodes de 15 ans et plus, et couvre trois grandes catégories de risques politiques : inconvertibilité des devises ou difficultés de transfert des recettes ou du capital; expropriation; guerre ou révolution.

L'assurance-caution de bonne fin

L'assurance-caution de bonne fin protège l'exportateur contre un appel injustifié, par un acheteur étranger, d'une lettre de crédit irrévocable ou d'une lettre de garantie émise par la banque de l'exportateur en faveur de ce dernier.

L'assurance-consortium

L'assurance-consortium protège les membres d'un consortium d'exportation contre l'appel justifié d'une caution de bonne fin lorsqu'un ou plusieurs membres du consortium ne peuvent payer leur part, ou qu'ils sont par ailleurs incapables d'honorer leurs engagements.

L'assurance-cautionnement

L'assurance-cautionnement assure une société de cautionnement canadienne qui offre une caution de bonne fin à un acheteur étranger au nom d'un exportateur canadien.

2. Les garanties

La SEE peut émettre les polices d'assurance des types décrits ci-dessous aux banques qui accordent des cautions de bonne fin ou de soumission.

La garantie-opération individuelle

La garantie-opération individuelle fournit aux banques et à d'autres institutions financières une protection inconditionnelle pour le financement fournisseur sans recours. Les biens d'équipement et les services exportés dans le cadre de la transaction doivent être assurés par la SEE.

La garantie-caution de bonne fin

La garantie-caution de bonne fin fournit une protection inconditionnelle aux banques et à d'autres institutions financières contre l'appel d'une soumission, habituellement sous la forme d'une lettre irrévocable de crédit ou de garantie délivrée à un acheteur étranger potentiel pour d'un exportateur canadien à titre de caution de bonne fin.

La garantie-caution de soumission

La garantie-caution de soumission fournit une protection inconditionnelle aux banques et à d'autres institutions financières contre l'appel d'une soumission, habituellement sous la forme d'une lettre irrévocable de crédit ou de garantie délivrée à un acheteur étranger potentiel pour le compte d'un exportateur canadien à titre de caution de soumission.

3. Le financement à l'exportation

La SEE fournit des services de financement à l'exportation, à des taux fixes ou flottants, aux acheteurs de biens d'équipement, de matériel et de services canadiens. La SEE peut aussi offrir du crédit directement aux sociétés canadiennes qui achètent des biens canadiens pour usage à l'étranger. Elle verse directement les fonds aux exportateurs canadiens pour le compte des emprunteurs, ce qui a pour effet de transformer les ventes des exportateurs en ventes au comptant. La SEE offre actuellement quatre services de financement.

Le prêt direct

Il s'agit d'un accord de financement d'une opération aux termes duquel toutes les modalités sont précisées et les

fonds versés conformément à un accord relatif aux modalités de versement intervenu entre l'emprunteur ou l'acheteur, l'exportateur et la SEE.

L'affectation à même une ligne de crédit

Une ligne de crédit constitue une forme particulière de prêt pour laquelle un emprunteur étranger, habituellement un établissement financier, a convenu de contracter des emprunts à la SEE au titre de diverses opérations pour lesquelles ni l'exportateur ni l'acheteur ne sont connus. Il y a affectation lorsque l'opération, l'acheteur et l'exportateur sont connus et approuvés en vue d'un financement aux termes de la ligne de crédit. La ligne de crédit peut nécessiter plusieurs accords relatifs aux modalités de versement, ordres de versement ou autres formes d'ententes sur les versements.

Le programme d'achat de billets

Le programme d'achat de billets comprend trois services, chacun permettant l'achat par la SEE (et généralement sans recours) de billets émis par des acheteurs étrangers à l'ordre d'exportateurs canadiens, pour l'achat de biens et services canadiens. Dans le cas d'opérations complexes, la SEE et l'acheteur signent une convention d'achat de billets dans laquelle les modalités du financement sont arrêtées. L'achat simplifié de billets et le forfaitage conviennent surtout aux opérations simples. Ces deux services se différencient par le type de garantie exigée. Lorsque la cote de crédit de l'acheteur est internationalement reconnue comme bonne ou dans le cas d'un risque souverain, on aura davantage recours à l'achat simplifié de billets. Par contre, si le risque financier est plus élevé, on exigera une garantie bancaire de premier rang et c'est le forfaitage qui sera envisagé.

La garantie sur prêt

Une garantie sur prêts est délivrée à la banque ou à toute autre institution financière qui octroie un prêt à un acheteur de biens d'équipement, de matériel et de services canadiens.

La souplesse des services

Les services de la SEE sont souples et peuvent être adaptés aux besoins des exportateurs. Afin que les entreprises tirent le meilleur parti de ses services, la SEE les incite à s'empresser de communiquer avec elle et avec leur banquier, dès le début de l'élaboration de leurs projets, pour connaître les modalités de financement et de crédit.

Le caractère confidentiel des renseignements

Afin de respecter le caractère confidentiel des renseignements qu'elle reçoit des exportateurs et d'autres sources et d'éviter toute action qui pourrait aider les concurrents étrangers ou canadiens d'un exportateur, la SEE a comme politique de ne pas révéler qu'elle a été pressentie pour une opération d'exportation tant que tous les accords relatifs à la vente n'ont pas été conclus. La SEE n'annonce sa participation aux opérations de prêt que lorsque l'accord de financement est signé et, dans le cas des assurances-crédits et des assurances-investissements à l'étranger, elle ne le fait que sur demande et lorsque l'exportateur y consent.

Pour de plus amples renseignements sur les services de la SEE, s'adresser à :

Siège social

Société pour l'expansion des exportations
151, rue O'Connor
C.P. 655
Ottawa (Ontario) K1P 5T9
Tél. : (613) 598-2500
Télex : 053-4136